

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

COMMUNE DE TACOIGNIERES

Décision n°2023-28



Objet :

**Attribution du marché public de
Diagnostic amiante à
Eglise Notre Dame de l'Assomption**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

Vu le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération n°2020-V-05 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°2023-V-16 du 12 mai 2023 donnant autorisation au maire pour lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des chantiers, technique, financier et administratif ainsi que de l'élaboration du cahier des charges nécessaire à la procédure de consultation des entreprises pour l'ensemble des travaux de voirie inscrits au budget 2023 à savoir l'aménagement du parvis de la mairie, de la rue du Clos de l'Isle et de la rue de la Gare,

Vu le budget primitif 2023,

Considérant les importants désordres liés à des remontées par capillarité qui conduisent à des chutes d'enduit dans la nef. Par ailleurs, la couverture du chœur réalisée en tuiles anciennes doit faire l'objet d'un repiquage. Enfin, les décors intérieurs, en raison des chutes d'enduits, nécessitent la dépose des lambris pour permettre une purge des maçonneries ainsi que leur restauration (traces de champignons en pieds de lambris),

Considérant l'étude de faisabilité portant sur deux tranches de travaux, à savoir :

1. la reprise des pieds de façade, la mise en place de drain, le repiquage de la couverture, la réfection des enduits en pieds de façade. Le montant estimatif des travaux est de 120.000 € HT.
2. les travaux intérieurs comprenant la reprise des enduits soufflés, la restauration des lambris, la restauration du retable et la reprise des badigeons. Le montant de cette deuxième tranche est estimé à 90.000 € HT.

Considérant la convention de mission confiée à l'agence Ingéniery en date du 04 juillet 2023 portant sur l'élaboration du marché de maîtrise d'œuvre, l'analyse des offres, l'assistance à l'élaboration de dossiers de demande de subvention et l'assistance juridique,

Considérant la préconisation du maître d'œuvre, l'Atelier Sébastien Olivet de faire procéder à un diagnostic amiante préalablement à l'engagement des travaux de la tranche 1 de rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption,

Considérant la réception de l'offre commerciale de la société DIAG BI pour un montant de 1.393,00 € HT soit 1.671,60 € TCC,

DECIDE

Article 1er :

D'accepter la proposition commerciale de la société DIAG BI domiciliée 77 avenue du Général Leclerc à Beauchamp (95250) et lui confier la mission de maîtrise d'œuvre en infrastructures pour des aménagements de voirie, pour un montant de 1.393,00 € HT soit 1.671,60 € TCC.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 06 058-20231129-DEC2023_28-

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 29 novembre 2023

Le Maire, Patrice LE BAIL



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Le Bail', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire compte-tenu de :

La publication du : 29/11/2023

Et la transmission au contrôle de légalité le : 30/11/2023

Document certifié conforme

Le Maire, Patrice LE BAIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Le Bail', written over a horizontal line.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com